



Peut-on refuser un échéancier ?

Par **Visiteur10**, le **18/05/2012 à 10:32**

Bonjour,
Suite à mon divorce en 2006, mon ex épouse doit me rembourser la moitié du dépôt de garantie de l'appartement que nous avons loué à l'époque (moins de 500 €). Malgré mes diverses relances, elle a toujours refusé. En dernier recours je lui ai envoyé le mois dernier un courrier de mise en demeure de régler en recommandé avec AR.
Aujourd'hui elle me propose par écrit un échéancier avec 20 € de remboursement par mois.
J'estime avoir été assez patient jusqu'à maintenant.
Puis-je refuser cet échéancier et exiger le règlement en une seule fois ?
Merci pour vos précieux conseils.

Par **amajuris**, le **18/05/2012 à 13:47**

bjr,
un créancier peut exiger de son débiteur le paiement en une seule fois de sa dette.
donc vous pouvez refuser l'échéancier et demander le paiement en une seule fois.
cdt